

Monsieur le Maire

à

N/Réf. : JUR/AM-2026-02-50304-D
Direction de la réglementation, de l'état civil
et des affaires générales.
Tél : 04.34.39.50.62
juridique@manduel.fr

**Mesdames, Messieurs les Président(e)s
des Associations de Manduel**

Manduel, le 10 février 2026

Madame la Présidente, Monsieur le Président

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, la municipalité souhaite disposer des informations nécessaires pour procéder de la façon la plus équitable et la plus utile possible à l'attribution de subventions aux associations qui en feront la demande.

Si vous souhaitez faire une demande pour votre association, vous trouverez le dossier de demande de subvention sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante :

<https://www.manduel.fr>

Rubrique : « Culture Sport Loisirs » et « Vie associative locale »

Pour nous permettre d'étayer notre réflexion, je vous saurais gré de bien vouloir renseigner lesdits documents et les retourner à l'accueil de la mairie avant le mardi 31 mars 2026 délai de rigueur.

La Commission Municipale pourra ainsi attribuer des subventions sur la base de critères objectifs. Le renseignement de ces documents n'est pas obligatoire, seules les associations ayant besoin de bénéficier d'une subvention devront les remplir. Cependant, j'attire votre attention sur la nécessité de compléter ce dossier de la manière la plus rigoureuse possible.

En vous remerciant pour tout ce que vous apportez au vivre ensemble dans notre commune, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

